ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/OANR5I 160F18369

16ème legislature

| Question N°: 18369 | De Mme Anaïs Sabatini (Rassemblement National - Pyrénées- Orientales) | | | | Question écrite |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------|-----------------|
| Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités | | | | Ministère attributaire > Santé et prévention | |
| Rubrique >pharmacie et médicaments | | Tête d'analyse >Les pharmacies de proximité en danger | | Analyse > Les pharmacies de danger. | proximité en |
| Question publiée au JO le : 04/06/2024 Date de changement d'attribution : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | | | | |

Texte de la question

Mme Anaïs Sabatini alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la multiplication des fermetures de pharmacies de proximité. En 2023, 276 officines ont définitivement fermé. Dans un contexte d'extension des déserts médicaux et de pénuries récurrentes de médicaments, les Français doivent se déplacer toujours plus loin pour trouver une pharmacie ouverte et en capacité de fournir les médicaments nécessaires. Les représentants des pharmaciens alertent depuis maintenant de long mois sur le risque de voir disparaître à moyen terme le réseau de pharmacies de proximité qui a longtemps été un des atouts majeurs du système de santé français. Par son inaction, l'État se rend coupable de la disparition du réseau officinal sur les territoires. Les pharmaciens sont en première ligne et affrontent une situation dans laquelle leur responsabilité ne peut pas être mise en cause. L'assurance maladie n'a formulé aucune proposition à la hauteur des enjeux. Seules une juste rémunération des missions et une compensation de la hausse des charges permettront de limiter les fermetures de pharmacies de proximité et d'améliorer l'accès aux soins et aux produits de santé. Elle lui demande si elle va prendre la mesure de la crise historique que traverse le réseau d'officines de proximité et y consacrer les moyens nécessaires.